

travailleurs d'âge mûr ne s'est pas améliorée, au contraire.

Il y a eu d'autres rapports qui auraient dû attirer l'attention du gouvernement, mais non. Gladys Dunn, mandatée par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, a écrit un rapport complet sur ce groupe de travailleurs. Le ministère lui avait demandé d'étudier la question et son rapport a paru en 1985.

Entre autres choses, elle a démolé le mythe selon lequel les travailleurs d'âge mûr—45 ans ou plus et, dans certains cas, 55 ans ou plus—ne peuvent pas ou peuvent difficilement apprendre quoi que ce soit ou suivre des cours de formation. Elle a prouvé que ce n'est pas vrai, comme elle a prouvé que les ressources mentales et physiques ne diminuent pas avec le temps. Elle a prouvé que des travailleurs de ce groupe d'âge sont capables de faire bien des choses mieux que des collègues plus jeunes.

Le troisième mythe, c'est que les travailleurs âgés produisent moins. C'est faux, ce n'est pas le cas. Elle a signalé un quatrième mythe: les travailleurs âgés subissent plus d'accidents au travail. Non, ils ne subissent pas plus d'accidents au travail. Le cinquième mythe était que les travailleurs âgés s'absentent plus souvent. Encore là, elle montre dans son rapport que ce n'est pas vrai.

Au cours de la dernière législature, en 1987-1988, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, dont j'ai fait partie et qui compte des députés de tous les partis représentés à la Chambre, s'est penché sur la Planification de l'emploi. Il a signalé le problème des travailleurs d'âge mûr. A la recommandation 2.7.8, le comité dit que les travailleurs d'âge mûr devraient constituer un groupe cible de la Planification de l'emploi. En dépit du fait que c'était là une recommandation unanime du comité permanent, on n'y a pas donné suite.

Un autre comité permanent de la Chambre, celui des droits de la personne, qui est aussi multipartite, a présenté un rapport unanime sur les droits de la personne et le vieillissement au Canada. Il recommande notamment qu'Emploi et Immigration Canada fasse des travailleurs d'âge mûr et surtout de ceux qui sont longtemps en

Ministère du Travail—Loi

chômage un groupe cible aux fins de la Planification de l'emploi. Cela n'a pas été fait non plus.

Beaucoup de rapports et d'études ont signalé qu'il fallait absolument agir, mais rien n'a été fait en plus de trois ans, à l'exception d'une annonce au milieu de la dernière campagne électorale.

J'ai ici un rapport du Conseil économique du Canada intitulé: «Sous les feux de la concurrence,» dans lequel on recommande aussi que des programmes spéciaux soient établis pour les travailleurs âgés.

Je peux vous citer des cas qui se sont produits dans tous les pays et qui ont été rapportés par la presse. En août 1988, le *Hamilton Spectator* publiait un article sous l'entête: «Les travailleurs âgés au chômage. Ils ont le malheur de perdre un emploi qu'ils ont occupé pendant des années, et les gouvernements ne font pas grand-chose pour les aider.» Dans le numéro d'août 1988 du *Winnipeg Free Press* figurait un article intitulé: «Les travailleurs âgés sont les principales victimes de la réorganisation industrielle». Dans le numéro du 30 août 1988 du *Toronto Star*, on a publié un éditorial intitulé: «Traitez les travailleurs âgés avec plus de respect», dans lequel on aborde les problèmes dont je viens de parler.

C'est la situation à laquelle on a assisté au cours des dernières années, alors que le gouvernement n'a rien fait. L'économie évolue rapidement et on est témoin de nombreuses modifications structurales et de changements technologiques qui forcent les entreprises à se moderniser et à procéder à une restructuration. C'est parfois fort difficile pour les travailleurs âgés. Lorsque des usines sont fermées à cause de fusions, d'une restructuration ou de la réorganisation des opérations et lorsqu'une bonne partie des effectifs sont licenciés, on s'aperçoit que les travailleurs âgés sont plus touchés que les jeunes travailleurs. Pour certains travailleurs âgés, il est difficile de s'adapter et de se recycler.

Selon certains des rapports pertinents, les travailleurs âgés se situent entre 45 et 65 ans. Pour d'autres, ils ont plus de 50 ans ou encore plus de 55 ans. Soyons francs; les gens de cet âge, que ce soit 45 ou 50 ans, ont encore de lourdes responsabilités. Beaucoup d'entre eux ont des enfants qui fréquentent l'université et qui exigent ainsi de déboursés importants. Une bonne partie rembourse encore une hypothèque. Ils ne peuvent se permettre d'être sans revenu. La plupart d'entre eux préféreraient